

Arles, le 14 novembre 2013

COMMUNIQUÉ et INVITATION PRESSE

Contacts presse

Magalie Ramos
Service
communication
04.86.52.60.59
m.ramos@agglo-
accm.fr

Yannick Barbeau
Politique de la ville
04.86.52.60.21
y.barbeau@agglo-
accm.fr

Accueil ACCM
5 rue Yvan Audouard
13200 Arles
Tél. 04.86.52.60.00
Fax 04.90.18.43.79
lepresident@agglo-
accm.fr

**ARLES, BOULBON,
SAINT-PIERRE-DE-
MEZOARGUES, SAINT-
MARTIN-DE-CRAU ET
TARASCON**

Politique de la ville Lancement de la programmation des actions 2014

Vendredi 15 novembre 2013

14h30 réunion des opérateurs autour de la programmation des actions 2014

Siège d'ACCM, salle de réunion du 2^{ème} étage - 5 rue Yvan Audouard 13200 ARLES



Activités d'été – Centre social de Barriol / Arles

Des interventions pour améliorer le quotidien des habitants des quartiers

La « politique de la ville » désigne la politique publique initiée par l'État et les collectivités locales pour favoriser la cohésion sociale et réduire les inégalités dont souffrent les habitants des quartiers défavorisés. Elle recouvre une grande diversité d'interventions dont les thématiques sont entre autres l'emploi, l'éducation ou l'accès au droit. Ces actions sont mises en œuvre par des associations locales après sélection de leur projet.

ACCM porteuse du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs)

Depuis 2005, c'est la communauté d'agglomération ACCM qui localement est dotée de la compétence politique de la ville, en lieu et place des communes qui l'exerçaient précédemment. ACCM est gestionnaire depuis 2007 du **contrat urbain de cohésion sociale (Cucs)** signé avec l'État et associant dans un large partenariat le Conseil régional, le Conseil général, la Caisse d'allocations familiales (Caf 13), l'Association régionale des organismes HLM (AROHLM) et la Société d'économie mixte du Pays d'Arles (Sempa).

Les quatre principaux quartiers concernés du territoire sont à Arles : Barriol, Griffeuille et Trébon, et à Tarascon : le secteur centre-ville / les Ferrages.

Magalie Ramos
Service
communication
04.86.52.60.59
m.amos@agglo-
accm.fr

Yannick Barbeau
Politique de la ville
04.86.52.60.21
y.barbeau@agglo-
accm.fr

En 2013, dans un contexte économique et social préoccupant, les partenaires financiers ont poursuivi leur soutien aux actions dans trois domaines jugés prioritaires :

- **l'accès à l'emploi** (en lien avec le plan local pour l'insertion et l'emploi - Plie),
- **l'accompagnement des parents**, notamment autour de la relation à l'école,
- **les actions citoyennes de proximité**, telles que celles conduites par les centres sociaux ou les nombreuses associations locales.

Ce sont 94 actions portées par 58 opérateurs qui ont été financées au bénéfice de plus de 15 000 habitants, représentant un total de crédits mobilisés de 1 125 000 €.

Si les moyens locaux déployés ne suffisent pas à inverser, seuls, les grandes évolutions économiques et leurs conséquences, les nombreuses actions conduites sur le terrain contribuent véritablement à renforcer le lien social. Elles apportent des réponses de proximité aux enfants, aux jeunes, aux familles des quartiers et facilitent ainsi les conditions de vie des habitants.

En plus de ces actions, ACCM a également soutenu divers dispositifs de solidarité. La communauté d'agglomération apporte ainsi une aide financière à la production de logements sociaux, à l'hébergement d'urgence et l'atelier santé ville (en partenariat avec le CCAS d'Arles). Elle contribue au financement de la Maison de justice et du droit d'Arles et le portage du plan territorial de lutte contre les discriminations, dont l'animation du volet emploi est assurée par la Maison de l'emploi du Pays d'Arles.

En 2013, ACCM a mobilisé sur ses crédits propres près de 520 000 € pour la politique de la ville (365 000 € au titre du Cucs et 260.000 € pour les autres actions.

Recensement des projets 2014

Pour la **programmation 2014**, comme les années précédentes, ACCM diffuse à plus de 150 opérateurs du territoire, les conditions de sélection et de financement des futurs projets Cucs. Tout porteur peut déposer un dossier avant le 5 décembre qui, après instruction, recevra une réponse sur son financement entre fin janvier et début février.

À noter : en 2015, le gouvernement mettra en œuvre une réforme de la politique de la ville, dont les modalités (notamment les territoires retenus) devraient être connues prochainement.

Le texte de recensement des projets est consultable sur le site :

<http://www.agglo-accm.fr>, onglet politique de la ville.

Accueil ACCM
5 rue Yvan Audouard
13200 Arles
Tél. 04.86.52.60.00
Fax 04.90.18.43.79
lepresident@agglo-
accm.fr

**ARLES, BOULBON,
SAINT-PIERRE-DE-
MEZOARGUES, SAINT-
MARTIN-DE-CRAU ET
TARASCON**

